

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 4 juillet 2024

N°24-07-18

Date de la convocation
26 juin 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le quatre juillet**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, M André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, M FOULTIER Benjamin, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M André MOLLE
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M Alain MONDON

Absents excusés sans pouvoir

Mme Anne VINSON

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

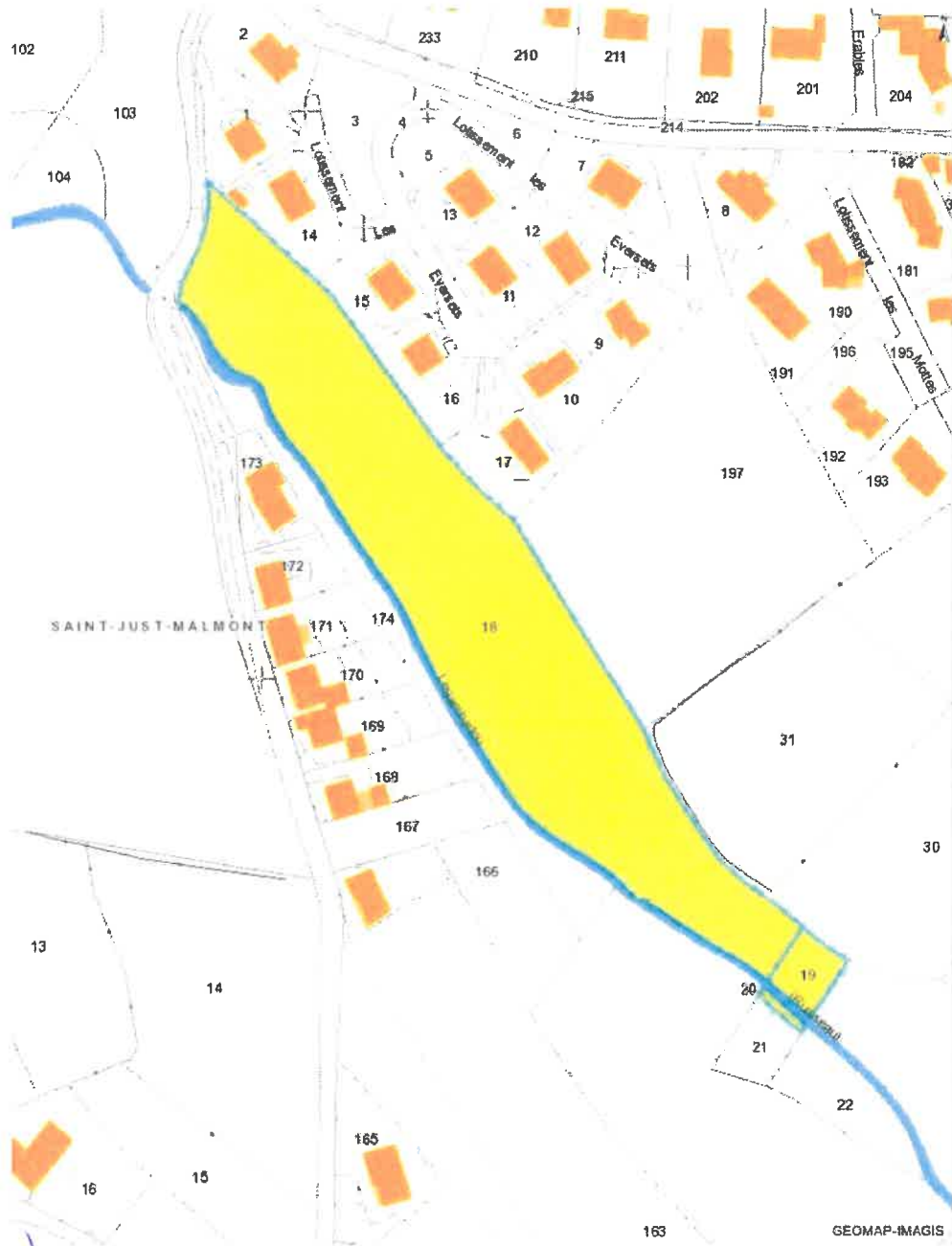
Objet : Régularisation foncière – acquisition Consorts BOUTE – Parcelles AN 18-19-20

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder à une régularisation foncière au lieu-dit « Les Mottes ». Il s'agit ici d'un emplacement réservé au PLU.
Il est donc proposé de procéder à l'acquisition pour la somme de 5 000.00 € des parcelles AN 18-19-20, appartenant aux Consorts BOUTE, d'une surface d'environ 11 102 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition pour la somme de 5 000.00€ des parcelles cadastrées section AN n°18-19-20 d'une surface d'environ 11 102 m² appartenant aux Consorts BOUTE.
- **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire ou en cas d'empêchement à un adjoint, de signer l'acte de notoriété d'acquisition de ces parcelles.
- **DE SIGNER** tous les documents nécessaires

AR Prefecture043-214302051-20240704-DCM240718-DE
Reçu le 11/07/2024



Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 4 Juillet 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Mélanie PICHON

AR Prefecture
043-214302051-20240704-DCM240718-DE
Reçu le 11/07/2024